



Décision 338/2024
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 26, effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec le SDV 17, une convention pour missions de conception et réalisation des travaux d'extension de la ZA de Touvent de la ville de PONS.

Fait à Jonzac,

Le 09.07.24.

Le Président
Claude BELOT

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le 2^e Vice-Président : M. J. QUESSON

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex